

RÈGLEMENT DU JEU « C'EST LA 10^E ! »

Organisé par l'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne
Du 20 janvier 2024 au 10 novembre 2024

Article 1 : ORGANISATION DU JEU

L'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne, 21 place du Poilu de France, 85100, Les Sables d'Olonne, représenté par Carine ALBERT, sa Présidente

- organise un jeu intitulé « C'est la 10^e ! » du 20 janvier 2024 au 10 novembre 2024 inclus, (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, sous conditions d'achat.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications concernant l'identité avant la remise des lots. Toute déclaration d'identité frauduleuse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu consiste à remplir un ticket remis par un commerçant participant à l'opération, adhérent à l'OCA, et le soumettre à tirage au sort dans une urne dédiée :

- 1- Le commerçant remet un seul ticket par personne physique, par passage en caisse, et il tamponne le ticket au dos.
- 2- Le participant remplit le ticket avec ses coordonnées : nom, prénom, adresse mail.
- 3- Le participant remet le ticket dans l'une des urnes prévues à cet effet, en vue de participer au tirage au sort.
- 4- Les gagnants sont tirés au sort chaque mois, et contactés par mail uniquement.

Les urnes sont reconnaissables par le logo de l'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne, ainsi que par le visuel du Jeu. Elles sont réparties sur le territoire de la ville des Sables d'Olonne, par quartier commerçant :

- Centre-ville : Monoprix, 17 Rue de l'Hôtel de ville, 85100 Les Sables-d'Olonne
- Halles centrales : Rue des Halles, 85100 Les Sables-d'Olonne
- Port de Pêche : 7 Quai Ernest de Franqueville, 85100 Les Sables d'Olonne
- Arago : Lucette, 60 Bd de Castelnau, 85100 Les Sables-d'Olonne
- Présidents : Au Galion d'Or, 43 Av. Paul Doumer, 85100 Les Sables-d'Olonne
- Marché Arago : 27 Bd Arago, 85100 Les Sables-d'Olonne
- La Chaume : Bar L'étoile de mer, 33 Quai George V, 85100 Les Sables-d'Olonne
- Château d'Olonne :
 - Rouge Boucherie, 24 Rue Séraphin Buton, 85180 Les Sables-d'Olonne
 - Au Pain d'Auré, 33 avenue d'Aquitaine, 85100 Les Sables d'Olonne
- Olonne sur mer :
 - Au Pain d'Auré, 2 Rue Paul Bert, 85340 Les Sables-d'Olonne
 - Cyclable, 37 bis Av. François Mitterrand, 85340 Les Sables-d'Olonne

- A l'Office de tourisme des Sables d'Olonne : 1 Prom. Wilson, 85100 Les Sables-d'Olonne, puis à son déménagement, prévu en avril 2024, 36 Rue Nicot, 85100 Les Sables-d'Olonne

Les urnes sont accessibles aux différents lieux énoncés ci-dessus à leurs horaires d'ouverture.

L'Organisateur offre à chaque gagnant un cadeau Vendée Globe 2024 ainsi qu'un chèque KD'Olonne d'un montant de 10€. Ces lots seront à retirer directement à l'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne, sur un des créneaux proposés par mail, par l'Organisateur.

Article 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS DES TIRAGES AU SORT

L'attribution des lots se fera par tirage au sort parmi les participants au Jeu.

Tout ticket ne comportant pas l'ensemble des informations requises (nom, prénom, mail, tampon ou nom du commerce) ne pourra pas être tiré au sort.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de renseignement inexact ou incomplet.

Un tirage a lieu chaque mois : de février 2024 à novembre 2024. Pour chaque tirage au sort, 10 gagnants sont contactés, par mail.

Les dates des tirages au sort sont réparties comme suit dans le temps :

| Mois | Période du tirage au sort |
|----------------|---|
| Février 2024 | Entre le lundi 5 février 2024 et le vendredi 9 février inclus |
| Mars 2024 | Entre le lundi 4 mars 2024 et le vendredi 8 mars 2024 inclus |
| Avril 2024 | Entre le mardi 2 avril 2024 et le mardi 9 avril 2024 inclus |
| Mai 2024 | Entre le lundi 29 avril 2024 et le mardi 7 mai 2024 inclus |
| Juin 2024 | Entre le lundi 3 juin 2024 et le vendredi 7 juin 2024 inclus |
| Juillet 2024 | Entre le mardi 2 juillet 2024 et le mardi 9 juillet 2024 inclus |
| Août 2024 | Entre le vendredi 2 août 2024 et le vendredi 9 août 2024 inclus |
| Septembre 2024 | Entre le mardi 3 septembre 2024 et le mardi 9 septembre 2024 inclus |
| Octobre 2024 | Entre le mercredi 2 octobre 2024 et le mercredi 9 octobre 2024 inclus |
| Novembre 2024 | Entre le lundi 4 novembre 2024 et le vendredi 8 novembre 2024 inclus |

Chaque mois, les représentants de commerçants par quartier s'engagent à remettre à l'Organisateur les tickets déposés dans les urnes de leurs quartiers commerçants.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de retard de remise des tickets par les représentants des quartiers commerçants.

Les tickets non tirés au sort d'un mois sont retirés du Jeu et ne peuvent pas participer au tirage sort du mois suivant.

Sous réserve de modification, les tirages au sort seront effectués à l'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne, 21 place du Poilu de France, 85100, Les Sables d'Olonne, par une personne désignée librement par l'Organisateur. Les tirages au sort se feront aléatoirement par main innocente.

L'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne est situé dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne. L'accès est situé rue de l'Hôtel de Ville, en face de l'enseigne Monoprix, sous les arcades.

Sans réponse de la part du participant sous un délai de 30 jours, le lot redeviendra propriété de l'Organisateur et celui-ci sera libre de l'utiliser pour une autre animation.

Les lots sont quérables et non portables. Les prix ne sont échangeables ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur pécuniaire, ni contre tout autre bien ou service.

Si la personne gagnante ne peut être présente à la remise du lot, elle peut se faire représenter par une personne majeure de son choix par mandat écrit uniquement. Le mandataire ainsi désigné devra fournir une preuve de son identité par la production des documents requis en pareille circonstance à savoir une carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité. A défaut, les lots ne seront pas remis, et demeureront la propriété de l'organisateur.

Article 5 : DOTATION

Le Jeu est doté des lots suivants :

- 100 chèques-cadeaux KD'Olonne d'un montant de 10€, soit 1 000€ de chèques-cadeaux KD'Olonne
- 100 articles Vendée Globe 2024, soit un montant total approximatif de 3 000 € de lots Vendée Globe 2024

Les prix ne sont échangeables ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur monétaire, ni contre tout autre bien ou service.

Article 6 : RESPONSABILITÉS

L'Organisateur ne pourra être en aucun cas tenu pour responsable si le Jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

L'organisateur se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger le Jeu et/ou d'en reporter la date annoncée.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de non réception des documents requis à la participation au Jeu.

Article 7 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par l'Organisateur.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne

sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, envoyé à l'Organisateur situé à l'OCA, 21 place du Poilu de France, 85100, Les Sables d'Olonne. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de l'organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de l'organisateur.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de l'organisateur, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Article 8 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Article 9 : UTILISATION DES DONNÉES ET DROIT A L'IMAGE

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne.

Du seul fait de l'inscription au jeu-concours, les participants et gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leur image (nom, prénom, photo), dans toute action de communication liée au présent jeu concours, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Ces données sont collectées exclusivement dans le cadre du jeu concours. Elles sont destinées à l'Office du Commerce et de l'Artisanat des Sables d'Olonne. Elles seront conservées pendant toute la durée du jeu.

Conformément à la réglementation applicable, loi n°78-17 Informatique, Fichier et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail ou par courrier à l'adresse suivante OCA Les Sables d'Olonne, 21 place du Poilu de France, 85100, Les Sables d'Olonne, oca@lessablesdolonne.fr en précisant vos coordonnées (nom, prénom, adresse) et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.